

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.08.2022

Numéro de version 11

Révision: 24.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

**HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE**

Code du produit:

0056

No CAS:

7681-52-9

Numéro CE:

231-668-3

Numéro index:

017-011-00-1

Numéro d'enregistrement

01-2119488154-34-xxxx

Non concerné

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Réservé à un usage professionnel

Nettoyage de surface

Blanchissant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Société CHARBONNEAUX BRABANT

Société P. BRABANT

Société FLOURENT BRABANT

Société BRABANT CHIMIE

Société HAUGUEL Saint Ouen

Société HAUGUEL Gonfreville

TEL: 03-26-49-58-70

TEL: 03-20-41-28-05

TEL: 03-20-41-28-05

TEL: 02-38-87-81-75

TEL: 01-30-37-00-04

TEL: 02-32-79-55-00

Service chargé des renseignements:

Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT

52 rue de Justice - Z.I. Port Sec

51100 REIMS

Tel: 03 26 49 58 70

E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com

ORFILA

téléphone: 01 45 42 59 59

SAMU : 15

POMPIERS: 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

Emergency Number 112

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS05



GHS09

Danger

Mention d'avertissement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

hypochlorite de sodium

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P260

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils de prudence

(suite page 2)

FR

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 1)

- Indications complémentaires:
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 - P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
 - Réservé aux utilisateurs professionnels.
 - EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 - EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
 - EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- **2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
 - Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- vPvB:
 - Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
 - Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
 - Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
 - No CAS Désignation 7681-52-9
 - Code(s) d'identification
 - Numéro CE: 231-668-3
 - Numéro index: 017-011-00-1
 - Limites de concentration spécifiques Met. Corr. 1; H290: C ≥ 2 %
 - Facteur M Aquatic Acute: 10
 - Nanoforme Aquatic Chronic: 1
 - Composants dangereux: Non concerné
- | | | |
|---|---|-----------|
| CAS: 7681-52-9
EINECS: 231-668-3
Numéro index: 017-011-00-1
Reg.nr.: 01-2119488154-34-xxxx | hypochlorite de sodium
Met. Corr. 1; H290; Skin Corr. 1B; H314; Eye Dam. 1; H318; Aquatic Acute 1; H400 (M=10); Aquatic Chronic 1; H410 (M=1); Acute Tox. 4; H302; STOT SE 3; H335; EUH031
Limite de concentration spécifique: Met. Corr. 1; H290: C ≥ 2 %
EUH031: C ≥ 5 % | ≥10- <20% |
|---|---|-----------|
- SVHC néant
 - Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu
 - agents de blanchiment chlorés ≥5 - <15%
 - Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- Remarques générales:
 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.
- Après inhalation:
 - En cas d'inconscience, couchez et transporter la personne en position latérale stable.
 - Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
 - Demandez immédiatement conseil à un médecin.
- Après contact avec la peau:
 - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consultez un médecin.
- Après contact avec les yeux:
 - Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.
 - Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
- Après ingestion:
 - Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
 - Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical.
 - Hospitaliser très rapidement.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.08.2022

Numéro de version 11

Révision: 24.08.2022

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 2)

· Risques

Risque de perforation gastrique.
En cas d'ingestion : crampes abdominales, nausées, vomissements noirâtres, risque d'œdème de la gorge avec étouffement
Risque de perte de la vue en cas de contact long avec les yeux
Lors de contacts prolongés : risque de brûlures

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

· Autres indications

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions:

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Prévoir des sols résistants aux solutions alcalines.
Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des acides.

· Indications concernant le stockage commun:

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.08.2022

Numéro de version 11

Révision: 24.08.2022

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 3)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodiumWEEL (U.S.A.) Valeur momentanée: 2 mg/m³

· DNEL

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

DNEL (TRAVAILLEURS)

Inhalation - Effets aigus: 3.1mg/m³, toxicité systémiqueInhalation - Effets aigus, 3.1mg/m³, Effets locauxInhalation - Effets chroniques, 1.55mg/m³, toxicité systémique

Dermale - Effets chroniques, 0.5%, Effets locaux

Inhalation: 1.55mg/m³, Effets locaux

· PNEC

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

PNEC (OTH)

Eau douce: 0.21µg/l

Eau de mer: 0.042µg/l

Traitement des eaux résiduaires: 0.03mg/l

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire:

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants en néoprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

Jaune clair

· Odeur:

Chlorée

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>100 °C

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.08.2022

Numéro de version 11

Révision: 24.08.2022

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 4)

· Point d'éclair:	Non applicable.
· Température de décomposition:	20 °C (Décomposition lente)
· pH	> 11,5 (solution 12% Cl actif)
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	6,2-6,6 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	> 1 g/cm³
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	0,00 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles
- Gaz inflammables
- Aérosols
- Gaz comburants
- Gaz sous pression
- Liquides inflammables
- Matières solides inflammables
- Substances et mélanges autoréactifs
- Liquides pyrophoriques
- Matières solides pyrophoriques
- Matières et mélanges auto-échauffants
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

Peut être corrosif pour les métaux.

néant

- VOC (selon Directive 1999/13/CE): 0,0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

(suite page 6)

FR

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 5)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réagit aux acides en formant du chlore.
Se décompose à l'exposition à la lumière.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur / source de chaleur
La lumière solaire directe
Stockage prolongé à l'air libre
Eviter le gel
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides et sels (H₂SO₄, HClO₄)
Métaux
Matières organiques
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Oral	LD50	>1.100 mg/kg (RAT) ((Chlore))
Dermique	LD50	>20.000 mg/kg (LAPIN) ((Chlore))
Inhalatoire	LC50	>10,5 mg/l (RAT) ((Chlore))
	CE50 48 h	0,015 mg/litre (DAPHNIES) (Chlore actif)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 · Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 · Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 · Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

CE50 (écologique)	0,141 mg/l (DAPHNIES) eau douce, chlore actif
LC50 (écologique)	0,06 mg/l (POISSONS) (mg/l, 96h) espèces diverses

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Les tests standards ne sont pas applicables aux substances inorganiques.
 · Autres indications: facteur M=10 toxicité aiguë

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Log Pow ≤3,42 (OTH) (20°)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

· Remarque:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Très toxique pour organismes aquatiques.

FR

(suite page 7)

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

· Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA

UN1791

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR

1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

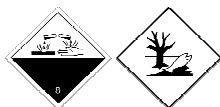
HYPOCHLORITE SOLUTION, MARINE POLLUTANT

· IATA

HYPOCHLORITE SOLUTION

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe

8 (C9) Matières corrosives.

· Étiquette

8

· IMDG



· Class

8 Matières corrosives.

· Label

8

· IATA



· Class

8 Matières corrosives.

· Label

8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

80

· No EMS:

F-A,S-B

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

(suite page 8)

FR

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 7)

- IMDG
- Limited quantities (LQ)
- Excepted quantities (EQ)

5L
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

CAS: 7681-52-9 | hypochlorite de sodium

CAS: 7732-18-5 | eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete

- Proposition 65

- PROP.65 Chemicals known to cause cancer:

Aucun des composants n'est compris.

- PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

Aucun des composants n'est compris.

- PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

Aucun des composants n'est compris.

- PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:

Aucun des composants n'est compris.

- Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

- Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

- Asutralian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

- Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

- Korean Existing Chemical Inventory

Tous les composants sont compris.

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

- Directive 2012/18/UE

- Catégorie SEVESO

Danger pour l'environnement aquatique

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

100t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

200t

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES A AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

- Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC

Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.08.2022

Numéro de version 11

Révision: 24.08.2022

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 8)

- RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)
- Indications sur les restrictions de travail: Rubriques nomenclature ICPE (France): 4510, 4511
Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)
- * Nanomatériaux: Le produit ne contient pas de nanomatériaux

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

- VOC (CE) 0

- VOCV (CH) 0

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.
- Date de la version précédente:
- Acronymes et abréviations:

Non concerné

20.01.2021

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.08.2022

Numéro de version 11

Révision: 24.08.2022

Nom du produit: HYPOCHLORITE DE SODIUM 13%-15% chlore actif (47/50°)
EXTRAIT DE JAVEL / HYPOCHLORITE DE SODIUM 47 ANTI-TARTRE

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR